
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 24 septembre 2024, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 septembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve (à partir de la question 12), SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie (à partir de la question 13), DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélío (à partir de la question 5), CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît (à partir de la question 5), DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky (à partir de la question 13), BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine (à partir de la question 5), DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphé (à partir de la question 11), DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel (à partir de la question 15), JURCZYK Jean-François (à partir de la question 12), LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy (à partir de la question 10), SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TASSEZ Thierry, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

LAVERSIN Corinne donne procuration à LECONTE Maurice, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à LECLERCQ Odile, THELLIER David donne procuration à DEROUBAIX Hervé, IDZIAK Ludovic donne procuration à DE CARRION Alain, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MAESELE Fabrice donne procuration à PAJOT Ludovic, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELHAYE Nicole, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Madame DUBY Sophie est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
24 septembre 2024

TRANSITION NUMERIQUE, INNOVATION ET EMPLOI

APPEL A PROJET « SOUTENIR LES ORGANISATIONS ET LES BRANCHES POUR L'EMPLOI ET LES COMPETENCES (SOBEC) », VOLET N°3 « SOUTIEN AUX EVENEMENTS TERRITORIAUX, SECTORIELS ET INTERSECTORIELS « EMPLOI-FORMATION » », LANCE PAR LA REGION HAUTS-DE-FRANCE – ORGANISATION D'UN SALON DE PROMOTION DES METIERS ET DES FORMATIONS DE L'INDUSTRIE - DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le projet de Territoire, approuvé par la délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique

Enjeu : Proposer une offre de formation initiale cohérente sur le territoire

Porté par la Région Hauts-de-France, le programme « Soutenir les Organisations et les Branches pour l'Emploi et les Compétences (SOBEC) », ex « Contrats de Branches », déployé dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP 2022-2028), a pour ambition de poursuivre la dynamique partenariale en prenant en compte les préconisations issues du précédent dispositif et du nouveau contexte. Il constitue la déclinaison opérationnelle conjointe, sous l'angle des filières et des secteurs d'activité économiques, du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE-II) et du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Au regard du bilan du dispositif « Appui aux contrats de Branche, la région a fixé de nouveaux objectifs pour les opérateurs dans le cadre « SOBEC » :

- Consolider un partenariat opérationnel avec les branches professionnelles et les OPCOS pour une meilleure articulation entre la formation et les évolutions de l'emploi par filière économique
- Renforcer la connaissance et la prise en compte des besoins territoriaux en emploi et compétences
- Améliorer l'attractivité des secteurs et des métiers et l'information et l'orientation des jeunes, de leur famille et des adultes
- Accompagner les entreprises (et notamment les TPE- PME)

L'adoption par l'assemblée délibérante le 1^{er} février 2024, du programme « SOBEC » a permis de définir 5 volets d'intervention pour répondre aux objectifs spécifiques :

- Volet 1: Appui à la connaissance des secteurs d'activité, de leurs problématiques et de leurs besoins emploi-formation

- Volet 2 : Accompagnement des dirigeants sur les leviers de la formation et de l'emploi en lien avec les transitions énergétiques, économiques et sociétales
- Volet 3: Soutien aux événements territoriaux, sectoriels et intersectoriels « emploi-formation »
- Volet 4 : L'information et la formation aux métiers émergents grâce aux plateaux techniques
- Volet 5 : Accompagnement des filières d'avenir

Les projets seront administrés et mis en œuvre par les porteurs qui pourront en assurer le co-financement.

Dans le cadre de sa politique de développement économique, et plus particulièrement, dans le cadre de sa feuille de route emploi, les actions engagées par l'agglomération en matière d'emploi et de formation s'inscrivent dans le projet de territoire autour des priorités 3 et 4 « Garantir le « bien-vivre ensemble et la proximité sur l'ensemble du territoire » et « Accélérer les dynamiques de transition économique » ;

Déclinées autour des enjeux suivants : fédérer les acteurs de la formation et de l'emploi, encourager la réussite éducative, développer l'apprentissage et proposer une offre de formation en corrélation avec les besoins des entreprises du territoire. Les actions de la feuille de route emploi formation s'organisent autour des 3 champs suivants :

- développer l'attractivité des métiers en lien aux filières porteuses
- valoriser, adapter et développer l'offre de formation en lien aux besoins des entreprises
- favoriser le recrutement

Le tissu économique de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane reste marqué par son caractère industriel. L'industrie représente 24% de la part de l'emploi salarié sur le territoire soit 11641 emplois directs. La dynamique d'implantation de nouvelles entreprises et les besoins en recrutement sont réels.

Pour autant, l'industrie souffre toujours d'un manque d'attractivité avec des problématiques de recrutement et d'orientation vers les filières de formation du territoire pourtant variées.

Au regard des opportunités offertes et du dynamisme de la filière, en lien avec les implantations d'entreprises, et dans la continuité des actions menées depuis 2022, en faveur du secteur de l'industrie, il apparaît donc nécessaire de renforcer les actions en faveur de l'attractivité et des métiers de l'industrie.

A l'instar des événements organisés en 2023 sur les secteurs du Bâtiment Travaux Publics et de la Santé il est proposé d'organiser en 2025, un salon de promotion des métiers et formation de l'industrie et de solliciter des financements auprès de la Région.

Au regard des objectifs des cinq volets, la candidature de la Communauté d'Agglomération porterait donc sur le volet 3 « Soutien aux événements territoriaux, sectoriels et intersectoriels « emploi-formation », et plus particulièrement sur la valorisation du secteur de l'industrie autour des deux enjeux suivants : faire découvrir et professionnaliser. Notre projet s'appuiera sur la collaboration et la synergie entre les acteurs du territoire. Notre ambition est de réunir sur un événement l'eco-système de l'industrie, l'ensemble des partenaires Emploi-Formation du territoire et des professionnels (actifs et employeurs), et cela dans l'objectif de proposer un événement coconstruit de valorisation des métiers et des formations de l'industrie à destination des jeunes scolarisés ou non, des femmes, des demandeurs d'emploi ou encore

des personnes en reconversion professionnelle. La réalisation de ce salon sera un levier pour créer des outils de promotion des savoir-faire et des métiers de notre tissu industriel, réutilisables et à disposition des partenaires du territoire.

La candidature permettrait d'obtenir une subvention de 50% du coût global du projet, dans la limite de 50 000 euros. Le montant prévisionnel du projet s'élève à 112 110 euros.

Suite à l'avis favorable de la commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 09 septembre 2024, il est proposé à l'Assemblée de candidater à l'appel à projet « Soutien aux événements territoriaux, sectoriels et intersectoriels « emploi-formation », en vue de l'obtention d'une subvention d'un montant de 50 000 euros et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la participation aux appels à projets lancés par l'Etat, la Région, le Département...

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

DECIDE de candidater à l'appel à projet de la Région Hauts-de-France « Soutien aux événements territoriaux, sectoriels et intersectoriels « emploi-formation », en vue de l'obtention d'une subvention d'un montant de 50 000 euros

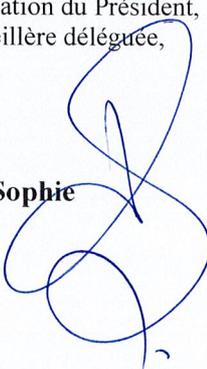
AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

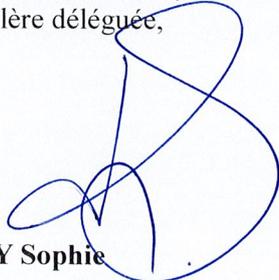
INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 1 OCT. 2024

Et de la publication le : - 1 OCT. 2024
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,


DUBY Sophie

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,


DUBY Sophie